



Jean-Luc VOEGEL  
Président du C.S.B. Pétanque  
À  
Mesdames et messieurs les adhérents  
du CSB Pétanque

Brétigny sur Orge, le 13 Mai 2020

Objet : Reprise des activités après le confinement COVID-19.

Mesdames, messieurs,

Depuis le 15 mars 2020, notre club est fermé à la suite des instructions gouvernementales concernant la pandémie COVID-19. Le déconfinement a été décidé par le gouvernement à compter du 11 mai 2020.

La FFPJP a rédigé un plan de reprise des activités en 2 étapes :

1ere étape : reprise de la pratique sportive dans les clubs à partir du 11 mai 2020 ;

2<sup>ème</sup> étape : réouverture des clubs-house par décision gouvernementale prévue le 2 juin 2020 et conditionnée à la réussite de l'étape 1 et de la situation pandémique au moment.

La décision d'ouverture du club agréée par la mairie de Brétigny en date du 13 mai 2020 est placée sous l'autorité et responsabilité du président du club qui définit les conditions d'accueil de ses licenciés par le protocole décrit ci-dessous :

- 1) Les membres du bureau sont responsables de l'application des mesures. Chaque adhérent doit être pleinement conscient de l'efficacité de ses mesures et les respecter. Tout joueur ne voulant pas respecter ces mesures ne sera pas autorisé à participer à l'activité club.
- 2) L'activité pourra se faire en limitant les rassemblements à 10 maximum et en extérieur sur 5 terrains ;
- 3) Dans un premier temps, il faut se contenter d'entraînement et d'opposition en individuel ou en tir de précision. Il faut également laisser un terrain de libre de part et d'autre du terrain de jeu et veiller à la distanciation ;
- 4) Le port du masque est obligatoire. Poignée de main, accolades etc.... sont prohibés ;
- 5) Un espace de 4m2 doit être respecté entre les sportifs lors de pratiques individuelles en groupe de 10 personnes maximum ;
- 6) En cette période contrainte, l'affluence au club peut être grande. Aussi des règles d'accès (10 personnes) et des plannings d'occupations des aires de jeu pour limiter les regroupements seront établis afin de respecter les nouvelles règles ;
- 7) Le terrain du club sera ouvert tous les après-midis de la semaine (Lundi à vendredi de 14H00 à 18H00) ainsi que les matinées du samedi et dimanche (09H00 à 12H00). Les matinées du week-end étant réservées en priorité aux adhérents exerçant une activité et ne pouvant profiter des après-midis de la semaine ;
- 8) Le club-house et la buvette seront fermés. Seul un accès aux toilettes avec point d'eau reste à disposition. Le club mettra à disposition du gel hydroalcoolique pour les licenciés.

# Brétigny sur Orge

- 9) Tous les contacts sont à éviter et le matériel doit être propre à chacun. Boules, but, mètre, on ne doit pas se les passer ;
- 10) Le plan de reprise des activités après confinement sera amendé périodiquement pour apporter le maximum de précisions à nos adhérents.

A la reprise, la pétanque ne sera plus la même qu'avant le 15 mars, nous nous adaptons aux contraintes dans l'attente d'une reprise complète de notre activité. Le club sera heureux de vous retrouver très prochainement.



Copie :  
Service des sports/Mairie de Brétigny sur Orge